

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisoires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Provisoires

Officielles

Unité d'embauche : _____

Sigle et titre du cours : _____

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Signature du directeur

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)